

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-quatorzième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 29 septembre 2014, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mme	Line Chamberland	Représentante de la Faculté des sciences humaines
M.	Hervé Dignard	Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
Mme	Sylvie B. de Grosbois	Directrice du Service aux collectivités (présidente)
MM.	Houssine Dridi	Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation
	Rémi Fraser	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mme	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mme	Ève Lamoureux	Représentante de la Faculté des arts
M.	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mme	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté science politique et de droit
Mme	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités

MEMBRES ABSENTS :

M.	Jérôme Di Giovanni*	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
Mme	Nathalie Lafranchise*	Représentante de la Faculté de communication
M.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Mme	Nicole Vézina*	Représentante de la Faculté des sciences

INVITÉS :

Mmes	Martine Blanc	Agente de développement au Service aux collectivités
	Lyne Kurtzman	Agente de développement au Service aux collectivités
	Denise Murzeau	Commis au Service aux collectivités
	Sylvie Pelletier	Secrétaire de direction au Service aux collectivités
	Josée-Anne Riverin	Agente de développement au Service aux collectivités
M.	Vincent Van Schendel	Agent de développement au Service aux collectivités

SECRÉTAIRE :

Mme	Valéry Colas	Secrétariat des instances
-----	--------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie B. de Grosbois préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle indique que mesdames Nathalie Lafranchise et Nicole Vézina, de même que messieurs Jérôme Di Giovanni et Jean-François Piché prient le Comité d'excuser leur absence. Elle souhaite la bienvenue à madame Geneviève Pagé et à monsieur Sylvain Lefèvre, nouveaux membres professeure, professeur.

Un tour de table est effectué, permettant à toutes, tous de se présenter.

La présidente explique par la suite que le Comité sera saisi d'une demande de dégrèvement pour un projet de formation, puis qu'il y aura présentation des demandes de dégrèvements pour projet de recherche et, enfin, la présentation des bilans du Service aux collectivités. Elle en profite pour remercier le Secrétariat des instances qui prendra dorénavant à sa charge l'installation du matériel informatique permettant la projection de présentations comme pour les autres instances.

1. Adoption de l'ordre du jour

La directrice des Services aux collectivités signale qu'il convient d'ajouter le point suivant à l'ordre de jour :

3.3 Remerciements à l'endroit d'une membre sortante

Sur proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par monsieur Éric Giroux, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la 173^e assemblée du 28 avril 2014

Sur proposition dûment faite par madame Line Chamberland, appuyée par madame Ève Lamoureux, le procès-verbal de la cent soixante-treizième assemblée ordinaire tenue le 28 avril 2014 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Tableau des suivis

La directrice du Service aux collectivités présente le tableau des suivis, tel que déposé en annexe. Elle rappelle que les suivis au procès-verbal sont dorénavant traités via le tableau, ce qui permet d'en faire part aux membres au préalable.

3.2 Information des membres

La directrice du Service aux collectivités invite les membres qui ont des informations à partager à le faire.

Madame Lise Gervais souligne que le travail de monsieur Michel Lizée, auparavant coordonnateur au Service aux collectivités, a été particulièrement mis de l'avant dans les médias

ces dernières semaines. Elle rappelle que monsieur Lizée a travaillé à la mise sur pied d'un régime de retraite pour les employées, employés des groupes de femmes et des organismes communautaires. Dans le cadre des débats entourant le projet de loi 3 du gouvernement du Québec, il a participé à plusieurs émissions télévisées, ce qui représente une belle visibilité pour le Service aux collectivités.

La directrice du Service aux collectivités annonce ensuite que la Chaire de recherche sur le vieillissement et la diversité citoyenne organise une conférence intitulée Au cœur des débats sur les régimes de retraite : Penser les inégalités. Cet événement se déroulera à l'UQAM, le jeudi 30 octobre de 12 h 30 à 14 h. À cette occasion, madame Ruth Rose et monsieur Michel Lizée prononceront des allocutions. Les membres sont conviés à y assister.

3.3 Remerciements à l'endroit d'une membre sortante

La directrice du Service aux collectivités rappelle que l'un des postes de membre du Comité des services aux collectivités est dévolu à une représentante, un représentant des employées, employés du Service. Au cours des trois dernières années, madame Martine Blanc avait été désignée à cet effet. Au terme de ce mandat, la directrice du Service souhaite que le Comité la remercie pour son engagement.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1082

ATTENDU la désignation de madame Martine Blanc à titre de membre du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU sa participation active aux travaux du Comité des services aux collectivités, du 26 septembre 2011 au 28 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par monsieur Houssine Dridi, que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE chaleureusement madame Martine Blanc pour l'excellent travail accompli à titre de membre du Comité des services aux collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Projet de formation

4.1 La création théâtrale collective comme outil de prise de parole et de mobilisation citoyenne (Annexe CSAC-174-4.1)

Madame Claire Vanier, coordonnatrice des projets qui seront présentés, quitte la salle.

La directrice du Service aux collectivités rappelle que les projets de dégrèvement pour fin de formation sont évalués par deux personnes, qui partagent ensuite leur évaluation au Comité des services aux collectivités. Elle invite monsieur Rémi Fraser et madame Ève Lamoureux à présenter leur évaluation.

Monsieur Rémi Fraser indique qu'il s'agit d'un bon projet, mais il s'interroge sur les suites concrètes pour les participantes, participants. Il ne doute pas que la participation à ce projet

puisse leur être bénéfique, mais il s'interroge sur la pertinence de son encadrement par une ressource universitaire. Il voit beaucoup de projets de ce type créés sans une telle ressource. Il lui attribue la note de 74 %.

Madame Ève Lamoureux estime quant à elle qu'il s'agit d'un très bon projet. Elle est d'accord à savoir qu'il peut être justifié de s'interroger sur les retombées, mais elle souligne qu'elle trouve très intéressant le fait de filmer l'événement et d'effectuer une tournée par la suite. Elle juge l'engagement de la professeure justifié dans ce projet, qui se situe à la limite de la production artistique et d'un projet plus militant. Elle estime que l'importance sociale du projet a été mal argumentée et que le comité d'encadrement aurait pu être plus collaboratif dans les différentes étapes du projet. Elle lui attribue la note de 81,5 %.

La directrice du Service aux collectivités indique que la note cumulative attribuée au projet est de 77,8 %, ce qui le qualifie dans la catégorie très bon et permet à la professeure d'obtenir le dégrèvement demandé.

Une membre effectue une évaluation positive de ce projet qu'elle trouve très intéressant. Elle est toutefois d'avis qu'il aurait été pertinent que la composition du comité d'encadrement soit modifiée. Elle estime en effet que les personnes qui y siègeront sont loin des personnes qui participeront au projet. Cet aspect aurait tout avantage à être bonifié afin d'inclure des participantes, participants.

La directrice du Service aux collectivités mentionne que les réserves et suggestions émises par le Comité sont toujours transmises aux personnes impliquées dans le projet.

Un membre indique qu'il trouve le projet très bien développé. Il aurait par contre souhaité que la professeure développe davantage à propos des participantes, participants. À la lecture du projet, il n'est pas possible de savoir de qui il s'agit, comment ils seront recrutés et quel type de personne sera approché. Il comprend que le recrutement s'effectuera dans plusieurs quartiers, ce qui le préoccupe puisqu'il croit qu'il faut une grande confiance entre les participantes, participants pour qu'un tel projet réussisse. Enfin, il signale que diverses contingences n'ont peut-être pas été prises en compte, notamment le fait que, par exemple, à la fin du mois, il peut être difficile, voire impossible, pour certaines participantes, certains participants de défrayer le coût du transport en commun pour se rendre aux rencontres.

Une membre professeure abonde en ce sens et ajoute qu'il y a un manque de données à cet effet. Elle comprend que les participantes, participants seront issus de trois sites où ils se rencontrent déjà. Il aurait été préférable que ce soit clairement expliqué dans le document, plutôt que de tenir pour acquis que les membres du Comité des services aux collectivités le savaient déjà.

Une membre professeure aimerait que soit expliquée la norme en ce qui a trait aux heures octroyées pour un dégrèvement. La directrice du Service aux collectivités indique qu'il n'y a pas de règles rigides en cette matière. À la suite de l'évaluation du travail demandé, la professeure, le professeur peut solliciter un dégrèvement de 90, 45, 30 ou 15 heures. En regard du projet, le Comité des services aux collectivités juge de la pertinence du temps de dégrèvement demandé. L'aspect le plus important est la justification des heures où la professeure, le professeur est en contact direct avec les organismes et non son temps de préparation.

Une membre professeure voudrait savoir combien de dégrèvement annuel le Comité des services aux collectivités peut attribuer. La directrice du Service aux collectivités mentionne que

20 dégrèvements sont disponibles annuellement, mais qu'un certain nombre ne sont pas utilisés. Un peu plus de la moitié de ces dégrèvements est accordée chaque année. Auparavant, il s'agissait essentiellement de dégrèvements aux fins de recherche, mais la demande croissante chez les groupes et organismes d'obtenir une assistance sous forme de formation a entraîné l'octroi de quelques dégrèvements de formation. C'est pourquoi le Comité des services aux collectivités a créé le Sous-comité de la formation. Des réflexions ont cours afin d'établir des balises encadrant les dégrèvements liés à la formation et à l'accompagnement des organismes. Cette réflexion est amorcée depuis deux ans.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1083

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-174-4.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 par laquelle le Conseil d'administration adoptait le nouveau libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Parole d'excluEs;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence et 50 points sur la qualité et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Fraser, appuyé par monsieur Sylvain Lefèvre, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé La création théâtrale collective comme outil de prise de parole et de mobilisation citoyenne et lui accorde la note de 77,8 %;

DEMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à madame Carole Marceau, professeure à l'École supérieure de théâtre, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Projets de dégrèvement de recherche : évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC

5.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 22 septembre 2014

La directrice du Service aux collectivités rappelle que le Sous-comité de la recherche effectue une première analyse des projets présentés et qu'un rapport est déposé à la rencontre du Comité des services aux collectivités chargée de prendre la décision sur les projets. Elle invitera à tour de rôle les évaluatrices, évaluateurs à présenter les projets.

Monsieur Rémi Fraser quitte la salle pour l'évaluation du projet présenté au point 5.2, Dynamique écologique dans les ruisseaux de Laval : évaluer les impacts de l'urbanisation pour mieux prévenir la dégradation, en raison d'un lien de parenté avec une personne partie prenante du projet.

5.2 Dynamique écologique dans les ruisseaux de Laval : évaluer les impacts de l'urbanisation pour mieux prévenir la dégradation (Annexe CSAC-174-5.2)

Monsieur Éric Giroux présente la demande de dégrèvement pour projet de recherche. Il rappelle que celui-ci a fait l'objet d'une demande de subvention PAFARC au printemps dernier. Cette subvention lui avait été accordée puisque le Comité des services aux collectivités évaluait qu'il s'agissait d'un projet pertinent et bien présenté. Il a également l'avantage de permettre le développement d'une expertise concrète chez les étudiantes, étudiants y participant. Le Sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 138/150, ce qui équivaut à la notation A+.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1084

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-174-5.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Conseil régional de l'environnement de Laval;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Béatrix Beisner, du Département des sciences biologiques;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fin de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence

sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Line Chamberland, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de recherche intitulé Dynamique écologique dans les ruisseaux de Laval : évaluer les impacts de l'urbanisation pour mieux prévenir la dégradation et lui accorde la note A+;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à la professeure Béatrix Beisner, du Département des sciences biologiques, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Rémi Fraser réintègre la salle.

5.3 Les obstacles à l'intégration des immigrants à Laval : éléments de diagnostic (Annexe CSAC-174-5.3)

Madame Ève Lamoureux présente la demande de dégrèvement pour projet de recherche. Elle indique que le Sous-comité de la recherche recommande l'attribution du dégrèvement pour le projet intitulé Les obstacles à l'intégration des immigrants à Laval : éléments de diagnostic. Le Sous-comité de la recherche a évalué qu'il s'agit d'un projet très intéressant et que la pertinence du rôle de la ressource professorale est démontrée. Elle signale l'aspect quantitatif de l'exploration statistique au moment du colloque, mais expose des réserves quant à l'aspect qualitatif de ce volet. Il aurait été intéressant que soit présenté le type de personnes invitées à y participer. Également, le fait que les notes prises par les étudiantes, étudiants ne sont pas validées par les participantes, participants est un point faible du projet. Le Sous-comité de la recherche estime que le travail partenarial aurait pu être davantage développé et qu'un retour au groupe aurait été approprié. Le Sous-comité lui a attribué la note de 128/150, ce qui équivaut à la notation A.

La directrice du Service aux collectivités rappelle que dans l'éventualité où une demande de dégrèvement est déposée sans avoir fait l'objet préalable d'une demande de subvention PAFARC, le Sous-comité de la recherche doit évaluer préalablement la demande selon les mêmes critères.

Un membre professeur souligne que la demande de dégrèvement aurait eu avantage à être bonifiée par des références en lien avec le sujet d'étude. Seules les publications précédentes du professeur paraissent au dossier.

Une membre professeure s'étonne que des projets puissent être soumis sans d'abord avoir déposé une demande PAFARC. Elle demande si ce projet se serait qualifié selon ces critères. Un membre évaluateur explique que lors d'un dépôt d'une demande qui n'a pas auparavant fait l'objet d'une évaluation PAFARC, les mêmes critères sont appliqués de manière à s'assurer d'une équité entre les différents projets.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1085

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-174-5.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Carrefour Intercultures de Laval;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Rachad Antonius, du Département de sociologie;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fin de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de recherche intitulé Les obstacles à l'intégration des immigrants à Laval : éléments de diagnostic et lui accorde la note A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Rachad Antonius, du Département de sociologie, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Claire Vanier réintègre la salle.

6. Nomination au CSAC et au sous-comité de la recherche

6.1 Renouvellement de mandat pour un membre externe

La directrice du Service aux collectivités mentionne que le mandat de monsieur Éric Giroux, responsable de la recherche et des collections à l'Écomusée du Fier monde, est échu depuis le 31 mai 2014. Monsieur Giroux ayant démontré de l'intérêt à poursuivre son engagement au sein du Comité des services aux collectivités, et l'Écomusée du Fier monde ayant appuyé cet intérêt, le Comité est invité à recommander à la Commission des études de renouveler son mandat, rétroactivement du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2017.

Elle remercie monsieur Éric Giroux d'avoir manifesté le désir de poursuivre son engagement et indique que c'est avec plaisir qu'elle accueille la décision du Comité.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1086

ATTENDU le Règlement no 3 des procédures de désignation et plus particulièrement l'article 11.3;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 85-CE-4708 adoptée par la Commission des études relative aux critères et procédures de sélection des membres externes du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2007-CSAC-844 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 5 février 2007 recommandant à la Commission des études de modifier la définition des organismes externes pouvant siéger au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2012-CE-11903 adoptée par la Commission des études le 17 janvier 2012 nommant monsieur Éric Giroux, responsable de la recherche et des collections de l'Écomusée du Fier monde, à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet le 17 janvier 2012 et se terminant le 31 mai 2014;

ATTENDU que monsieur Éric Giroux a exprimé le souhait de voir son mandat renouvelé;

ATTENDU la lettre d'appui de l'Écomusée du Fier monde;

ATTENDU la recommandation de la présidente du Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par monsieur Houssine Dridi, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la Commission des études de nommer monsieur Éric Giroux, responsable de la recherche et des collections de l'Écomusée du Fier monde, à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un second mandat prenant effet rétroactivement le 1^{er} juin 2014 et se terminant le 31 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Remplacement d'un membre externe

La directrice du Service aux collectivités annonce que monsieur Michel Plamondon, du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage scolaire a quitté l'organisme l'été dernier. Son mandat devant se poursuivre jusqu'au 31 mai 2016, elle a demandé à l'organisme si celui-ci désirait désigner une autre personne afin de poursuivre le mandat. Le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage scolaire a soumis la candidature de madame Marie-Andrée Gauthier, agente de développement et de liaison. En conséquence, le Comité est invité à recommander à la Commission des études la nomination de madame Marie-Andrée Gauthier afin de poursuivre le mandat à compter du 4 novembre 2014, date de la nomination, jusqu'au 31 mai 2016.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1087

ATTENDU le Règlement no 3 des procédures de désignation et plus particulièrement l'article 11.3;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 85-CE-4708 adoptée par la Commission des études relative aux critères et procédures de sélection des membres externes du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2007-CSAC-844 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 5 février 2007 recommandant à la Commission des études de modifier la définition des organismes externes pouvant siéger au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2013-CE-12385 adoptée par la Commission des études le 3 décembre 2013 nommant monsieur Michel Plamondon, analyste au Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage, à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet le 3 décembre 2013 et se terminant le 31 octobre 2016;

ATTENDU le départ de monsieur Michel Plamondon du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage;

ATTENDU la lettre du Regroupement des organismes québécois de lutte au décrochage signifiant la volonté de l'organisme à poursuivre son engagement au sein du Comité des services aux collectivités et la désignation de madame Marie-Andrée Gauthier pour ce faire;

ATTENDU la recommandation de la présidente du Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par madame Line Chamberland, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la Commission des études de nommer madame Marie-Andrée Gauthier, agente de développement et de liaison au Regroupement des organismes québécois de lutte au décrochage, à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour compléter le mandat de monsieur Michel Plamondon prenant effet le 4 novembre 2014 et se terminant le 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Nomination d'un nouveau membre externe (Annexe CSAC-174-6.3a)

La directrice du Service aux collectivités rappelle qu'à la suite du départ de madame Marie-Claude Desjardins, un appel de candidatures a été lancé auprès des organismes et groupes figurant au Répertoire des organismes habilités à siéger au Comité des services aux collectivités, adopté en avril dernier. À la suite de cet appel de candidatures, trois organismes ont déposé un dossier. Elle rappelle qu'il n'y a pas de critères fixes concernant le choix des organismes. Toutefois, le Comité tente généralement d'assurer une certaine mixité entre les organismes locaux et nationaux, de même qu'entre les différents champs d'intervention. Elle mentionne qu'elle a discuté avec chacun des organismes ayant déposé une candidature afin qu'ils comprennent la charge de travail qu'implique le fait de siéger au Comité des services aux collectivités. Ceux-ci ont donc déposé leur candidature en toute connaissance de cause.

Un membre se dit intéressé par la candidature du groupe Oxy-jeunes. Toutefois, il s'interroge à savoir quels organismes autour de la table des activités ayant trait à la jeunesse. Une membre indique que les Auberges du cœur et le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte contre le décrochage interviennent dans ce champ. Elle signale par contre qu'il est possible de considérer la candidature d'Oxy-jeunes d'un point de vue culturel.

Une membre aimerait connaître le ratio actuel des organismes nationaux et locaux. La directrice du Service aux collectivités constate qu'à l'exception de l'Écomusée du Fier monde, tous les organismes représentés au Comité sont à caractère national.

Une membre déclare connaître les trois organismes de réputation. Elle est d'avis qu'ils pourraient tous apporter une contribution pertinente au Comité des services aux collectivités, mais elle tend à penser qu'il y a suffisamment d'organismes nationaux représentés autour de la table. En ce sens, elle favoriserait la candidature d'Oxy-jeunes ou de l'Association canadienne pour la santé mentale – filiale de Montréal. Elle signale que le domaine de la santé mentale n'est pas du tout représenté au Comité et qu'il pourrait être particulièrement intéressant que ce soit le cas.

Une membre ajoute que plusieurs projets de recherche portent sur des thématiques en lien avec la santé mentale. Son choix se porterait sur l'Association canadienne pour la santé mentale – filiale de Montréal, pour cette raison.

Plusieurs membres abondent en ce sens et un consensus se dégage selon lequel la candidature de madame Valérie Coulombe, coordonnatrice des programmes à l'Association canadienne pour la santé mentale – filiale de Montréal, soit retenue. Le Comité recommandera sa nomination à la Commission des études.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1088

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-174-6.3a;

ATTENDU le Règlement no 3 des procédures de désignation et plus particulièrement l'article 11.3;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 85-CE-4708 adoptée par la Commission des études relative aux critères et procédures de sélection des membres externes du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2007-CSAC-844 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 5 février 2007 recommandant à la Commission des études de modifier la définition des organismes externes pouvant siéger au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU le poste vacant de membre externe au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des groupes et organismes figurant au Répertoire des organismes externes;

ATTENDU la candidature de l'organisme Association canadienne pour la santé mentale – filiale de Montréal désignant madame Valérie Coulombe, coordonnatrice des programmes, pour le représenter au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la recommandation de la présidente du Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Houssine Dridi, appuyé par madame Ève Lamoureux, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la Commission des études de nommer madame Valérie Coulombe, coordonnatrice des programmes à l'Association canadienne pour la santé mentale – filiale de Montréal, à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet le 4 novembre 2014 et se terminant le 31 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Sous-comité de la recherche : un poste de membre professeur et un poste de membre professeur substitut à pourvoir

La directrice du Service aux collectivités rappelle la tâche incombant au Sous-comité de la recherche. Elle signale qu'il manque actuellement une membre professeure, un membre professeur, de même qu'une membre professeure substitut, un membre professeur substitut. Elle est consciente que la plupart des professeures, professeurs sont déjà surchargés de travail, mais elle rappelle l'importance pour le Sous-comité de la recherche que sa composition soit complète. Elle souligne qu'il est impératif d'avoir au moins une membre, un membre substitut sinon les travaux du Sous-comité risqueraient d'être paralysés par l'absence temporaire d'une membre, un membre.

Monsieur Sylvain Lefèvre indique que son emploi du temps actuel ne lui permet pas de se proposer à titre de membre du Sous-comité de la recherche, mais qu'il accepterait d'être membre substitut. Il pourrait toutefois devenir membre à partir de l'été prochain.

La directrice du Service aux collectivités le remercie grandement pour sa candidature. Elle reviendra à la charge à la rencontre de novembre afin de pourvoir le siège de professeure, professeur.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1089

ATTENDU la résolution 2004-CE-10192 adoptée par la Commission des études le 17 février 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche dans le cadre de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU que ces modalités prévoient, pour évaluer les projets de recherche, la création d'un « sous-comité formé de trois professeures, professeurs et de deux personnes représentant les groupes, choisis par et parmi les membres du Comité des services aux collectivités (CSAC) pour un mandat de deux ans avec renouvellement annuel de la moitié des membres du sous-comité, sous la présidence de la personne qui préside le CSAC, assistée d'une personne qui agira comme secrétaire »;

ATTENDU les postes vacants de membre professeure, membre professeur et de membre professeure substitut, membre professeur substitut;

ATTENDU l'appel de candidatures fait par la présidente auprès des membres du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Geneviève Pagé, que le Comité des services aux collectivités :

NOMME monsieur Sylvain Lefèvre à titre de membre substitut représentant les professeures, professeurs au sous-comité de la recherche pour un mandat de deux ans prenant effet le 29 septembre 2014 et se terminant le 28 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Présentation des bilans d'activité du service et des domaines

7.1 Service

La directrice du Service aux collectivités rappelle que le Service produit un rapport annuel faisant état des travaux accomplis pendant l'année. Présentement, 143 projets sont en cours, dont plus d'une soixantaine sont nouveaux, et une vingtaine de projets se sont conclus. Le Service aux collectivités collabore avec une centaine de professeures, professeurs et compte cette année 27 nouvelles collaborations. En ce qui concerne les étudiantes, étudiants, près d'une centaine ont collaboré aux divers projets du Service. Elle signale cet état de fait afin de mettre en évidence que de nouvelles personnes sont intéressées, chaque année, à travailler avec le Service. Au cours de l'année dernière, l'équivalent de 11,66 dégrèvements de recherche ou de formation ont été attribués à des ressources professorales. Également, le Service peut se réjouir qu'il y ait une hausse constante du nombre de demandes de subventions déposées.

Le Service travaille d'autre part au renforcement de l'impact auprès des collectivités en participants à différents groupes de travail ou tables de discussion. Afin de favoriser l'ancrage du Service, de sa mission et de son expertise, il collabore aux travaux de deux chaires de recherche institutionnelle. Il participe aux travaux d'organismes externes, telle la demande de PSVT2 : Musée citoyen comme outil de développement, il représentait la CREPUQ au Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la recherche et sa directrice a, l'an dernier, présidé l'un des jurys des Prix du Québec.

En outre, le Service participe de plus en plus activement à des activités de niveau national et international. Entre autres, la directrice du Service est membre du réseau recherche partenariale du Canada, membre du comité de coordination CUExpo 2015 et membre de la Commission canadienne de l'UNESCO. Elle a également participé à des colloques à Terre-Neuve et à Barcelone. Le Service collabore à l'organisation du 7^e congrès international des recherches féministes dans la francophonie et du congrès Écosanté 2014.

En ce qui a trait à la recherche partenariale, en plus de sa collaboration avec la chaire de recherche institutionnelle, le Service aux collectivités, de concert avec des partenaires canadiens et internationaux, travaille à la reconnaissance de ce type de recherche auprès des organismes subventionnaires. Le Service a d'ailleurs obtenu une subvention du CRSH afin de s'intéresser plus avant à ce type de recherche. Un sommet se tiendra en novembre prochain, accueillant des représentantes, représentants des universités canadiennes et des chercheuses, chercheurs.

En ce qui concerne la reconnaissance du Service au sein même de l'Université, la directrice du Service aux collectivités se réjouit de voir de nouvelles ressources professorales déposer des projets de recherche ou de formation. En plus du Bilan 2008-2013 déposé à la Commission des études, le Service cherche à mettre en avant ses travaux et ses collaborations, notamment par le biais de l'événement Le SAC s'expose tenu en janvier dernier. Cet événement a permis de présenter à la communauté de l'UQAM un échantillon des travaux effectués en collaboration avec les chercheuses, chercheurs et étudiantes, étudiants. Le Service a participé à quelques événements institutionnels comme la semaine Santé et société et la journée d'accueil des nouvelles ressources professorales.

L'un des principaux enjeux à venir pour le Service, à l'instar des autres services de l'Université, des différents groupes et de la société, sera la conjoncture économique actuellement très difficile. Il est à prévoir que la situation risque de se détériorer dans les prochains mois. Le Service tente également de consolider ses échanges et le mode de fonctionnement avec les Services financiers. Finalement, il se développe de plus en plus de projets impliquant plusieurs universités, nécessitant des ententes-cadres. Le Service devra aussi réfléchir aux nouvelles formes de transfert des connaissances que ce soit les nouvelles technologies, les réseaux sociaux, le musée citoyen, etc. Finalement, l'un des éléments clés demeure la reconnaissance du Service, de ses travaux et les collaborations à développer auprès de nouvelles ressources professorales.

7.2 Communautaire

Mesdames Josée-Anne Riverin et Claire Vanier, agentes de développement au Service aux collectivités, présentent le rapport du domaine communautaire.

Madame Josée-Anne Riverin indique que près de 80 projets ont cours dans le domaine communautaire, que ce soit par le biais de la recherche, de la formation ou de la diffusion. Elle

précise que ce nombre n'inclut pas les projets sur lesquels les agentes ont travaillé, mais qui n'ont pas obtenus de subvention. Elles ont pu constater une hausse de près de 60 % du nombre de projets déposés auprès de ce domaine. De nouveaux enjeux font surface et les projets sont diversifiés. Le constat des agentes est le même que l'an dernier, à savoir qu'il y a une augmentation du nombre de projets présentés touchant une même thématique, par exemple la lutte contre la pauvreté. Plusieurs projets s'intéressent aux réformes de l'aide sociale, de l'assurance-emploi, aux régimes de retraite, à l'exclusion. Ces questionnements s'installent de façon importante.

Les agentes constatent également que la précarité financière des organismes même modifie sensiblement la nature des projets déposés. Un questionnement éthique se pose à savoir s'il est du rôle du Service, et des subventions qu'il propose, de pallier ce problème de financement. Elles travaillent d'ailleurs en collaboration avec l'AQOCI et la Ligue des droits et libertés sur des projets portant sur le droit d'association et le devenir des groupes.

Madame Claire Vanier fait état des perspectives qu'elles ont pu dégager. Comme l'a mentionné madame Josée-Anne Riverin, elles s'interrogent sur l'autonomisation des groupes et se demandent comment les soutenir dans leur mission tout en soutenant leur autonomie. Il importe d'outiller les organismes qui feront face à une diminution de leurs revenus, mais aussi à une augmentation de la philanthropie. Peu à peu, certains groupes glissent de la défense des droits à la charité, cela doit être pris en compte.

Elle mentionne ensuite que deux projets d'envergure, en matière d'environnement, sont terminés. D'une part, le projet concernant les cyanobactéries à Bromont et d'autre part, celui sur les effets des bateaux *wakeboat* sur les rives. Ces projets ont eu des échos dans les médias, ce qui leur a donné une belle visibilité, tout en permettant de faire connaître les problématiques étudiées.

Madame Josée-Anne Riverin ajoute que des discussions sont en cours concernant l'implantation d'un pôle de recherche en immigration et relation interculturelles. Ce dossier est toutefois embryonnaire. Elle ajoute que la question autochtone continue d'intéresser les chercheuses, chercheurs. Le projet mis sur pied en collaboration avec le Cercle des premières nations de l'UQAM permet de favoriser l'accueil des personnes autochtones. Un autre projet de recherche a, quant à lui, obtenu un financement du Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Ce projet porte sur le vécu des femmes autochtones au Québec et veut leur permettre de déceler les situations de discrimination dans le quotidien. L'objectif est de développer un outil de communication qui permettra une fluidité dans les échanges. Il s'agit d'une nouvelle forme de transfert des connaissances.

Madame Claire Vanier revient sur la question de la multiplication des demandes. Elle souligne que les agentes de développement arrivent présentement à maintenir un rythme continu, mais qu'elles anticipent une nouvelle augmentation des demandes. Si cela s'avère, il ne sera tout simplement pas possible pour elles de réussir à effectuer toutes leurs tâches correctement.

7.3 Femmes

Madame Lyne Kurtzman, agente de développement au Service aux collectivités, présente le bilan des activités découlant du Protocole UQAM / Relais femmes pour l'année 2013-2014. Elle signale que plus d'une cinquantaine de projets sont présentement en branle, à des degrés divers. Il est principalement question de sujets touchant l'intersectionnalité des oppressions, le

travail, l'équité salariale, l'homophobie, l'environnement, la prostitution, la santé des femmes, la santé mentale, l'itinérance et les technologies de l'information et des communications. Plus d'une trentaine de professeures, professeurs, une quinzaine de professionnelles, professionnels et une trentaine d'étudiantes, étudiants ont participé aux divers projets du domaine femmes.

Elle constate que plusieurs organismes développent des projets de recherche dont les sujets ont des buts communs, comme Relais femme et les Auberges du cœur. Quelques projets ont obtenu une reconnaissance importante au sein de la société. Entre autres, elle souligne l'implantation de centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) dans 23 écoles secondaires. Également, en ce qui a trait aux jeunes et à l'homophobie, des formations ont été offertes dans plusieurs facultés d'éducation des universités québécoises. Cette formation permet de sensibiliser le futur personnel du milieu éducatif à cette question. La tournée a été possible grâce au financement du Bureau de lutte contre l'homophobie. Le partenariat avec la Chaire de recherche sur l'homophobie a donc connu de nombreuses retombées positives.

Deux nouveaux projets concernant l'exploitation sexuelle des femmes et la prostitution feront l'objet d'un financement du Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Ces projets permettront notamment de développer des outils de transfert et de formation auprès des groupes de femmes et du milieu communautaire québécois.

En ce qui a trait à l'intersectionnalité, un pôle de réflexion et d'action est très actif. Un séminaire annuel se tiendra sur cette question et plusieurs projets de recherche s'y intéressent. Elle souligne que madame Geneviève Pagé, membre professeure du Comité, se spécialise sur cette question.

Enfin, elle termine sa présentation en annonçant que le Réseau québécois en études féministes (RéQUEF) a obtenu un renouvellement de subvention pour les six prochaines années. Elle en profite pour mentionner que le Réseau québécois en études féministes, l'Institut de recherche et études féministes et le Service aux collectivités seront les organisateurs du 7^e Congrès international des recherches féministes dans la francophonie. Ce Congrès se déroulera à l'UQAM du 24 au 28 août 2015. Les personnes intéressées à y présenter une communication ont jusqu'au 15 novembre 2014 pour déposer une proposition.

Elle conclut en soulignant qu'il s'agit de la dernière année où le projet des régimes de retraite pour les groupes communautaires et de femmes figure au rapport. Monsieur Michel Lizée, coordonnateur, prenant sa retraite. Ce dossier a permis de grandes avancées et a même bénéficié de la reconnaissance ministérielle alors que madame Agnès Maltais était ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le sujet demeure d'actualité en raison du projet de loi 3 sur les régimes de retraite proposé par le gouvernement libéral et le rapport d'Amours.

7.4 Syndical

Madame Martine Blanc, agente de développement au Service aux collectivités, présente le rapport du domaine syndical. Elle annonce que plusieurs projets de recherche se sont conclus dans la dernière année. En ce qui concerne certains d'entre eux, il n'est pas possible de discuter des résultats pour l'instant puisque ceux-ci ont une valeur stratégique en raison des négociations de conventions collectives à venir. Toutefois, plusieurs projets découlant du domaine syndical ont permis la rédaction et la publication d'articles scientifiques et de participation à des congrès nationaux ou internationaux afin d'y prononcer des allocutions.

Le rapport de l'an dernier faisait état de la nécessité pour le domaine de créer des liens avec les nouvelles ressources professorales. Cette occasion s'est présentée grâce à la tenue d'une rencontre intitulée Le syndicalisme face aux défis du 21^e siècle : états des lieux et perspectives de recherche et de formation. Réunissant plus d'une cinquantaine de participantes, participants, cette rencontre a permis d'établir des liens entre les professeures, professeurs et les centrales syndicales. De nouvelles collaborations devraient en découler.

Elle mentionne par la suite avoir pu constater une hausse dans les demandes concernant la formation, l'évaluation des programmes de formation et l'accompagnement des organismes. La conjoncture économique et sociale incite les trois centrales syndicales à poursuivre leurs travaux et réflexions à ce sujet, notamment par le biais des travaux du professeur Éric Pineault portant sur les politiques fiscales et le rôle des services publics.

Monsieur Vincent Van Schendel rappelle qu'une entente entre la FTQ et le Service aux collectivités lui permet de se consacrer à l'élaboration d'un programme de formation en développement socioéconomique local et régional. Grâce à ce programme, des formations ont pu être offertes dans toutes les régions du Québec. Par ailleurs, il annonce que la FTQ a rejoint l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaires (TIESS), dont le Service aux collectivités est l'un des membres fondateurs. Le TIESS s'intéresse particulièrement au transfert en innovation sociale.

En ce qui a trait aux perspectives de ce domaine, madame Martine Blanc indique que les projets foisonnent également, et ce, sur plusieurs thématiques. Elle mentionne notamment, en éducation, le projet de recherche sur la Cyberintimidation auprès du personnel enseignant, de même que des projets liés à la santé et à la sécurité au travail, à la sensibilisation des étudiantes de niveau secondaire concernant les métiers non traditionnels et l'évaluation des retombées des formations offertes au personnel des centrales et aux militantes, militants.

La directrice du Service aux collectivités remercie les agentes, agent de développement pour la présentation du rapport de leur domaine. Elle signale que ceux-ci seront regroupés au sein du bilan annuel du Service qui sera déposé dans l'année.

Une membre professeure nouvellement arrivée au Comité les félicite et se dit impressionnée par l'immensité du travail accompli par le Service et son équipe.

Une membre abonde en ce sens et félicite également l'équipe. À la suite des présentations, elle constate que quelques thématiques semblent se trouver dans plusieurs ou dans tous les domaines, le sujet des retraites par exemple. Il serait intéressant d'effectuer un travail d'analyse transversal à ce sujet. Elle comprend que la situation de l'évaluation des projets se fera plus délicate dans les prochaines années. Le Comité devra réfléchir, lorsque la situation se posera, sur les projets déposés afin de déterminer s'il s'agit de pallier les compressions budgétaires dans les organismes. Il faudra que le Comité des services aux collectivités prenne une position claire à cet effet. Il s'agit d'un enjeu important.

La directrice du Service aux collectivités indique que toute l'équipe en a parfaitement conscience et redoute même les prochains concours. La conjoncture économique ne va pas en s'améliorant. Le Service offre des subventions intéressantes, mais celles-ci n'iront pas non plus en se bonifiant. Il faudra être très vigilant à savoir si les projets déposés nécessitent véritablement une ressource universitaire.

Des agentes soulignent qu'elles s'inquiètent non seulement de la hausse du nombre de projets déposés, mais, aussi du fait que leurs propres projets se trouvent en compétition les uns contre les autres. Ce n'est pas une situation évidente pour elles. Elles demandent à être conviées à la rencontre du Comité des services aux collectivités au cours de laquelle la question de la hausse du nombre de projets et de la diminution du financement des organismes sera abordée. De nouveaux enjeux se profilent en raison de la conjoncture économique et il serait souhaitable qu'elles soient présentes au moment de la réflexion du Comité.

La directrice du Service aux collectivités mentionne que la rencontre de novembre sera consacrée à l'étude des projets. Habituellement, la rencontre de janvier permet une réflexion plus approfondie sur un sujet qui préoccupe le Comité et cette année, il y a de fortes chances que cette question soit au cœur des discussions. Évidemment, l'équipe sera conviée à y participer.

Des membres professeure et professeur abondent dans ce sens. Un membre professeur ajoute que l'un des éléments à considérer dans l'évaluation sera les retombées. Des projets intéressants sont parfois proposés, mais dont les retombées semblent moins pertinentes que pour d'autres projets. Le Comité devra en tenir compte.

Des membres soulèvent l'idée de jumeler des projets ayant des thématiques similaires ou encore d'appliquer une certaine méthodologie à plusieurs projets. La question de l'accompagnement et de la formation de formatrices, formateurs doit aussi être abordée.

La directrice du Service aux collectivités remercie les membres pour leurs réflexions. Elle estime qu'il serait très éclairant pour le Comité d'avoir une telle discussion dans les prochains mois afin d'approfondir ces réflexions.

8. Dépôt de documents

D.1 Critères d'admissibilité et d'évaluation des demandes de dégrèvement de formation

D.2 Programme de dégrèvement de recherche

D.3 Tableau des dégrèvements UQAM 2014-2015

D.4 Rapport SAC 2008-2013

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 15 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LA PRÉSIDENTE

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 10 NOVEMBRE 2014.
VC/mr